

Liens entre paroisses et communes

Tout au long de l'année, une paroisse crée des liens avec la commune. On le voit à la Fête Dieu, aux différentes fêtes paroissiales... Mais cette collaboration ne se limite pas à ces quelques manifestations, elle est présente toute l'année. En effet, dans chaque paroisse, un représentant de la commune fait partie du conseil de gestion de celle-ci. Rencontre avec deux responsables du dicastère du culte.

PAR JOSÉPHINE WAEBER

PHOTOS: DR

Le fonctionnement d'une paroisse

Le fonctionnement d'une paroisse est souvent complexe: le curé est non seulement chargé du «soin des âmes» de ses paroissiens, mais aussi de la gestion de celle-ci. Pour ce faire, il s'entoure de laïcs qui l'aident autant pour l'animation pastorale (conseil de communauté) que pour la gestion financière (conseil de gestion).

Conseil de gestion

Le conseil de gestion est responsable de l'administration ordinaire de l'ensemble des biens de la paroisse. Les membres nommés reçoivent l'approbation de l'Evêque de Sion. Dans chaque conseil de gestion, un membre est délégué de la commune et fait ainsi le lien entre la commune et la paroisse. Sur le secteur des Noble et Louable Contrées, deux membres du conseil communal sont responsables du dicastère du culte. Il s'agit de Laurent Bagnoud, pour la commune de Crans-Montana et de Philippe Morard, pour la commune de Lens. Ils répondent à trois questions:

Comment vivez-vous votre engagement dans le dicastère du culte ?

Laurent Bagnoud: Avec quatre paroisses catholiques et une paroisse protestante sur la commune, l'engagement est soutenu. Il est surtout passionnant car nous avons des communautés vivantes, des curés, des vicaires et des conseils de gestion et de communauté avec qui il est très agréable de travailler. J'ai la conviction que les bonnes relations entre la commune et l'Eglise sont importantes, car finalement nous avons ensemble le souci partagé du bien être de la population.

Philippe Morard: Cela fait maintenant ma deuxième période législative que je suis en charge de ce dicastère. Cela se passe très bien les membres du conseil de gestion sont ouverts et les débats sont cordiaux et constructifs.



Laurent Bagnoud, commune de Crans-Montana

En quoi consiste cet engagement ?

Laurent Bagnoud: Il s'agit de représenter l'autorité communale auprès des paroisses catholiques et protestantes. La Loi cantonale précise les devoirs et les responsabilités des Eglises et des communes, particulièrement en matière financière. Mon rôle est d'assurer le lien entre la commune et les paroisses. Cela passe par la participation aux séances des conseils de gestion, et par un dialogue régulier avec les responsables religieux. J'apprécie également de participer aux fêtes religieuses, mais cela n'est pas toujours simple avec autant de paroisses !

Philippe Morard: En fait je suis le rapporteur, auprès du conseil communal, de la vie de la paroisse.

Quel est le lien avec la foi ?

Laurent Bagnoud: Le fait d'être chrétien et d'avoir la foi aide à prendre conscience du rôle de l'Eglise dans notre communauté, du besoin d'accompagnement spirituel qu'elle remplit. Cela donne du sens à l'engagement dans ce dicastère du culte, et à apprécier la complémentarité entre le rôle temporel de la commune et celui spirituel de l'Eglise.

Philippe Morard: Pour moi, aucun.



Philippe Morard commune de Lens